

**COMMUNIQUE**  
**DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES MINIÈRES DE FRANCE**

**BASSIN FERRIFÈRE LORRAIN : AUX CÔTES DES ASSOCIATIONS, LES  
ÉLUS RECLAMENT DES MESURES AU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE**

Madame Nicole FONTAINE, Ministre déléguée à l'Industrie, a pris l'initiative de réunir le 3 février 2003 en Préfecture de Moselle les élus et associations du Bassin ferrifère Lorrain.

Au cours de cette réunion, les élus ont unanimement exprimé leur refus d'un scénario d'ennoyage global du Bassin ferrifère Nord qui conduirait à l'expropriation de centaines de familles notamment à OTTANGE-NONDKEIL. Les Parlementaires présents ont tout particulièrement, comme les associations, dénoncé la faiblesse des indemnités des dégâts miniers en demandant le respect de la loi. A l'instar de Mr Denis SCHITZ, Maire de TRESSANGE et Membre du Conseil d'Administration d'ACOM France, et Mr Jacky ALIVENTI, Maire de BOULANGE, l'ensemble des élus ont enfin confirmé le drame vécu par les habitants touchés par les désordres ou risques miniers dont la situation fut exposée en détail par les Associations.

La Ministre s'est déclarée, quant à elle, « ouverte à toute possibilité » concernant le non-ennoyage. Elle a signalé que la DRIRE rendra les résultats des ultimes études sur ce sujet à la mi-mars. S'agissant des indemnités des victimes d'affaissements miniers, elle a demandé au Préfet de faire de nouvelles propositions pour la fin février.

Mr René DROUIN est intervenu en tant que Vice-Président d'ACOM France. Il a exposé les problèmes particuliers vécus par l'ensemble des communes minières. Le Maire de MOYEUVRE GRANDE a ainsi mis l'accent sur la situation financière exsangue des communes minières qui justifierait de porter à 100 % le taux de co-financement par l'État de certains investissements locaux. Il a également déploré le détournement des crédits de l'après-mine vers des secteurs non miniers (ex. : le financement de la réalisation de la VR 52 et l'octroi à des communes riches du bassin sidérurgique de l'enveloppe après-mine aux mêmes conditions qu'aux communes minières sinistrées).

Mr René DROUIN s'est également fait l'écho des Maires en contestant l'établissement de servitudes d'urbanisme draconiennes par l'État au titre des risques miniers. Ces servitudes d'urbanisme bloquent le développement des communes. Or, elles sont établies sans justification juridique et sans consultation des élus. Enfin, la Ministre s'est engagée à apporter une réponse rapide au recours gracieux déposé par ACOM France contre le décret sur l'indemnisation des dégâts miniers. S'agissant de l'Agence Nationale de Prévention des Risques Miniers dont la mise en place rapide est réclamée, Mme Nicole FONTAINE a indiqué que son conseil d'administration est en cours de constitution. Le Président d'ACOM France en fera partie et sera consulté.

S'agissant du dossier des indemnités et du non-ennoyage, les prochains mois risquent donc d'être décisifs. ACOM France sera un partenaire actif et rigoureux afin d'empêcher que des décisions inéluctables soient prises sans que des mesures appropriées comme le comblement des galeries sous le bâti soient décidées.